

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 MARS 2024

PRESENTS : BONNET A. BOISSELIER P. CHARBONNEAU F. CHARRIER D. LEROUX MM. GABORIEAU JB. FAVREAU JL. GODARD C. LECOMTE N. BOUSSEAU V. DAUGER F. CHARBONNEAU V. CARTAUD S. ROUY A.

ABSENTS REPRESENTES : Madame RAUTUREAU Emilie par Monsieur CHARBONNEAU Freddy, Madame LAMY Céline par Madame CARTAUD Sandrine, Monsieur CHARBONNEAU Patrice par Monsieur GABORIEAU Jean-Bernard, Monsieur PACAUD Grégoire par Monsieur DAUGER Franck.

ABSENTE EXCUSEE : Madame MALLET Pauline.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BOISSELIER Pascale.

✿ **CDG 85 – RISQUE PREVOYANCE DU PERSONNEL – ADHESION A LA DEMARCHE DE CONSULTATION**

Le Conseil Municipal a il y a quelques semaines, officieusement confirmé son intention de rejoindre le projet du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vendée associé aux autres centres des départements de la Région des Pays de la Loire, pour une consultation relative, dans un premier temps, à la couverture du risque prévoyance du personnel communal. Cette déclaration d'intention devait permettre d'établir l'assiette potentielle sur la base de laquelle les consultations s'opéreront, ainsi que les conditions financières.

La campagne de recueil des intentions et des données venant de s'achever, le Centre invite les collectivités et établissements qui le souhaitent à lui donner mandat par délibération avant le 5 Avril 2024, afin qu'il puisse pour leur compte, réaliser une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et à la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance (*). Cette délibération n'engagera pas définitivement la collectivité ou l'établissement, mais est un préalable nécessaire pour permettre de signer la convention de participation issue de la consultation le moment venu. L'assemblée donne donc une suite favorable à cette proposition.

Concernant la dernière étape de la procédure, une ultime délibération qui engagera la Commune sera enfin demandée, au moment où les conditions financières du contrat seront connues (après l'été 2024), afin d'adhérer à la convention de participation.

(*) pour rappel, à compter du 1er Janvier 2025, outre la participation employeur, un accord collectif national de 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux, prévoit la couverture du risque « prévoyance » à partir d'un contrat collectif à adhésion obligatoire, pour la couverture des risques incapacité et invalidité.

✿ **DELIBERATION – AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE – RESIDENCE DE LA NOUE - PROLONGATION**

Vendée Habitat a ces derniers jours demandé à Me BODIGUEL, notaire à MONTAIGU-VENDEE, de préparer en « urgence » un avenant notarié au bail emphytéotique concernant le terrain d'assise de la résidence locative HLM de la Noue, qui est propriété de la Commune, afin de le prolonger de 11 ans (à partir de 2044), à la

demande de l'établissement bancaire qui finance les travaux de réhabilitation des logements. Une délibération a bien été prise en 2022 par le Conseil, (également pour le bail emphytéotique de la résidence Arc en Ciel), mais elle restait assez vague, faute d'avoir une demande précise du bailleur social, et elle n'est pas suffisante pour signer l'acte notarié qui devait être à l'origine un acte en la forme administrative. Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à cette demande, après présentation de l'avenant.

☀ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF – REPLACEMENT D'UN AGENT DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le remplacement de Madame Anita MARBOEUF, agent du secrétariat de mairie qui sera admis à la retraite au 1^{er} Juillet prochain, et qui exerce actuellement en qualité d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, va nécessiter la création d'un nouveau poste d'adjoint administratif n'existant pas à ce jour au tableau des effectifs, avec effet au 1^{er} Mai 2024, pour la période de "tuilage" avec la personne qui vient d'être retenue pour la remplacer, à savoir Madame Fabienne MENARD de la BERNARDIERE. Les membres du Conseil valident la création de ce poste à la date souhaitée.

☀ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

Afin de permettre le report des résultats financiers de l'exercice passé ou leur affectation (°) aux budgets primitifs 2024 qui seront présentés au Conseil pour validation lors de la réunion du mardi 9 Avril 2024, les comptes administratifs pour la Commune (*) (en correspondance avec les comptes de gestion de la Trésorerie de MONTAIGU), concernant l'exécution comptable des budgets 2023 de la BOISSIERE, ont été soumis au vote de l'assemblée, qui les a entérinés après présentation détaillée. La synthèse de ces comptes est présentée ci-dessous.

(*) il s'agit des bilans comptables des budgets de la Commune, du CCAS-Foyer Soleil, des aménagements commerciaux, de la réserve foncière de Sainte Anne (zone artisanale), et du lotissement des Ecotais 3.

Commune 2023

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses :	1 230 749,41 €	Dépenses :	976 599,00 €
Recettes :	1 761 084,51 €	Recettes :	921 147,97 €
⇒ Résultat 2023 :	530 335,10 €	⇒ Résultat 2023 :	-55 451,03 €
⇒ Résultat 2022 :		⇒ Résultat 2022 :	-323 132,71 €
⇒ Résultat cumulé :	530 335,10 €	⇒ Résultat cumulé :	-378 583,74 €
		⇒ Dépenses restant à reporter sur 2024 :	767 500,00 €
		⇒ Recettes restant à encaisser sur 2024:	401 714,60 €

à affecter en totalité au
financement des dépenses
d'investissement du budget
primitif 2024

Aménagements commerciaux 2023

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses:	4 160,46 €	Dépenses :	17 888,30 €
Recettes :	25 168,98 €	Recettes :	17 316,92 €
⇒ Résultat 2023 :	21 008,52 €	⇒ Résultat 2023 :	-571,38 €
⇒ Résultat 2022 :	0,00 €	⇒ Résultat 2022 :	-21 592,78 €
⇒ Résultat cumulé :	21 008,52 €	⇒ Résultat cumulé :	-22 164,16 €
		⇒ Dépenses restant à reporter sur 2024 :	2 526,00 €
		⇒ Recettes restant à encaisser sur 2024 :	0,00 €

à affecter en totalité
au financement des
dépenses
d'investissement du
budget primitif 2024

CCAS 2023

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses :	56 582,20 €	Dépenses :	294,00 €
Recettes :	60 805,90 €	Recettes :	749,88 €
⇒ Résultat 2023 :	4 223,70 €	⇒ Résultat 2023 :	455,88 €
⇒ Résultat 2022 :	33567,59 €	⇒ Résultat 2022 :	3 544,49 €
⇒ Résultat cumulé :	37 791,29 €	⇒ Résultat cumulé :	4 000,37 €
		⇒ Dépenses restant à reporter sur 2024 :	3 606,00 €
		⇒ Recettes restant à encaisser sur 2024 :	0,00 €

à reporter en section
d'exploitation du
budget primitif 2024

ZA Ste Anne 2023

Section de fonctionnement

Section d'investissement

Dépenses:	71 330,45 €	Dépenses :	71 330,45 €
Recettes :	71 330,45 €	Recettes :	71 330,45 €

⇒ Résultat 2023 :	0,00 €	⇒ Résultat 2023 :	0,00 €
⇒ Résultat 2022 :	44 040,38 €	⇒ Résultat 2022 :	-71 330,45€
⇒ Résultat cumulé :	44 040,38 €	⇒ Résultat cumulé :	-71 330,45€
		⇒ Dépenses restant à reporter sur 2024 :	0,00 €
		⇒ Recettes restant à encaisser sur 2024:	0,00 €

à reporter en section
d'exploitation du
budget primitif 2024

ZH les Ecotais 3 2023

Section de fonctionnement

Section d'investissement

Dépenses:	182 963,86 €	Dépenses :	340 847,23 €
Recettes :	253 654,44 €	Recettes :	173 830,61 €

⇒ Résultat 2023 :	70 690,58 €	⇒ Résultat 2023 :	-167 016,62 €
⇒ Résultat 2022 :	258 850,77 €	⇒ Résultat 2022 :	576 427,46 €
⇒ Résultat cumulé :	329 541,35 €	⇒ Résultat cumulé :	409 410,84 €
		⇒ Dépenses restant à reporter sur 2024 :	0,00 €
		⇒ Recettes restant à encaisser sur 2024 :	0,00 €

à reporter en section
d'exploitation du
budget primitif 2024

(*) budget principal, des aménagements commerciaux, de la réserve foncière de Sainte Anne, de la zone d'habitations des Ecotais 3, et du CCAS.

✿ BILAN 2023 – LISTE DES CESSIIONS-ACQUISITIONS IMMOBILIERES

Dans le cadre du vote des comptes administratifs et de gestion 2023, l'annexe habituelle concernant le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année écoulée (pour tous les budgets confondus) a été présentée au Conseil, qui en a pris acte par délibération. Elle est reprise en annexe.

Annexe au compte-rendu

COMMUNE DE LA BOISSIERE DE MONTAIGU (VENDEE) BILAN 2023 DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES

Budget de la Commune

ACQUISITIONS

Objet	Vendeur	Date paiement	Paiement
Acquisition de Terrain - Foncier de la Pinsonnière Solde à verser + QP taxe foncière.	SCP MAIGRE - GRIMALDI D'ESDRA	09/10/2023	7 762,17 euros
QP frais échange terrains/ Commune – La Renaudière	Me FLOCHLAY-GILLES	02/11/2023	360,01 euros
SOUS-TOTAL ACQUISITIONS COMMUNE			8 122,18 euros

CESSIONS

Objet	Acheteur	Date encaissement	Prix de vente
Echange et cession de terrains – La Renaudière	MM Hervé MUSSET	01/03/2023	160,00 euros
Cession d'un délaissé de Voirie – La Raillière Neuve	MM Anthony BROCHOIRE	26/10/2023	5 065,00 euros
Cession d'un délaissé d'espace Vert – Les Ecotais	MM David RINEAU	26/10/2023	990,00 euros
SOUS-TOTAL CESSIONS COMMUNE			6 215,00 euros

Budget ZH Ecotais 3

CESSIONS

Objet	Acheteur	Date encaissement	Prix de vente ht
Vente du lot n° 3 par la Commune - ZH des Ecotais 2 (358 m2)	Monsieur BARILLOT Valentin	20/02/2023	30 447,90 euros
Vente du lot n° 11 par la Commune - ZH des Ecotais 2 (389 m2)	Monsieur PASQUIER Florent	20/02/2023	29 844,08 euros
Vente du lot n° 27 par la Commune - ZH des Ecotais 2 (591 m2)	Madame VINCE Catherine	23/05/2023	45 341,52 euros
Vente du lot n° 14 par la Commune - ZH des Ecotais 2 (322 m2)	Madame GROSMANN Sabrina	16/11/2023	26 043,36 euros
Vente du lot n° 2 par la Commune - ZH des Ecotais 2 (325 m2)	Madame MILLASSEAU Flavie	16/11/2023	27 641,25 euros

SOUS-TOTAL CESSIONS ZH ECOTAIS 3

159 318,11 euros

TOTAL GENERAL DES ACQUISITIONS

8 122,18 euros

TOTAL GENERAL DES CESSIONS

165 533,11 euros

A la Boissière de Montaigu, le 31 Décembre 2023.

Le Maire : Anthony BONNET



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Anthony Bonnet", written over a horizontal line.